
DESCRIPTIF TECHNIQUE – CONFORME A LA LOI DU 10 MAI 1968
LE PATIO DE MADO, AVENUE DE PROVENCE, LE LAVANDOU (83)

1- Caractéristiques techniques générales de l'immeuble

1.1 Infrastructure

1-1-1 Implantation

Conforme au Permis de Construire.

1-1-2 Terrassements Généraux

Décapage de la terre végétale à l'emplacement de la construction et réemploi au besoin du plan masse.

1-1-3 Fouilles

Fouilles sous murs des façades et refends, profondeur déterminée par l'étude de sol et calculée par le bureau d'étude béton. Evacuation des terres aux décharges publiques.

1-1-4 Fondations

Semelles dans les fouilles décrites ci-dessus en béton, armature constituée de barres acier reliées entre elles par des cadres acier. Le taux de travail retenu ainsi que les dimensionnements et calculs seront effectués par le bureau d'étude béton sur indications de l'étude de sol.

Dispositions prises pour éviter les remontées d'eau : arase étanche et mortier hydrofuge sous le plancher du RDC.

1-1-5 Assainissement de fondations

Drain PVC operculé, Gaine BIDIM anti-contaminant remplie de cailloux sur cunette béton uniquement sur portion nécessaire.

1-2-Murs et Ossature

1-2-1 Soubassements de murs

Maçonnerie de béton de ciment armé. Etanchéité horizontale telle que définie au paragraphe FONDATIONS.

1-2-2 Murs

Murs extérieurs et refends constitués de béton de ciment armé, les acrotères et pignons seront de même nature.

Chaînage horizontal et vertical ceinturant les maçonneries périphériques en béton armé de barres d'acier.

Revêtement extérieur par enduit projeté finition grattée. La couleur sera sélectionnée par l'Architecte.

1-3 Planchers

Planchers constitué de béton de ciment armé prenant en compte l'étude Bbio,

Dalle de compression en béton armée d'un treillis soudé.

Plancher du toit terrasse (Voir Toiture)

Coefficient thermique conforme à la RT en vigueur au moment de l'obtention du permis de construire.

DESCRIPTIF TECHNIQUE – CONFORME A LA LOI DU 10 MAI 1968
LE PATIO DE MADO, AVENUE DE PROVENCE, LE LAVANDOU (83)

1-4 Cloisons

Doublage des murs extérieurs des volumes habitables par des panneaux de laine minérale et plaque de plâtre sur ossature métallique, conformes à la Réglementation Thermique en vigueur. Cloisonnement des pièces en BA13 type placostyl et laine minérale isophonique enduits réalisés sur calicots de jonction des panneaux de cloisons. L'ensemble doublage et cloison sur 2 faces recevront après ponçage une couche d'impression unie blanche et mate en finition.

Coefficient thermique aux normes au moment de l'obtention du permis de construire.

1-4-1 Plafonds

Plafonds suspendus en plaques de plâtre dans le volume habitable.

L'ensemble recevra après ponçage une couche d'impression unie blanche et mate en finition.

1-5 Escalier

Structure béton revêtue d'un carrelage grès céram (voir carrelage).

1-6 Toiture

Toit terrasse en plancher béton de ciment épaisseur dimensionnée par le bureau d'études structure.

Complexe d'étanchéité à chaud arrêté par relevés collés à chaud partiellement et tuiles sur liteau de charpente partiellement.

1-7 Terrasses

Pour les terrasses accessibles (voir Toiture)

Dalles sur plots en béton .

1-8 Couverture

Complexe d'étanchéité décrit au poste toiture terrasse.

Les eaux s'écoulent par surverse et boîte à eau, descentes puis écoulement naturel selon les dispositions du bureau d'étude.

2- Locaux privés et leurs équipements

2-1 Menuiseries Extérieures

Menuiseries isolantes en aluminium répondant aux exigences de la Réglementation Thermique en vigueur avec joints d'étanchéité, les ouvrants à la française, coulissants sont précisés sur les plans.

Les ouvertures selon plan sont équipées de volets de volets roulants électriques pour les ouvertures de dimension supérieure à 1 mètre carré.

Les volets roulants aluminium électriques sont intégrés en coffre tunnel.

Porte d'entrée à âme pleine.

**DESCRIPTIF TECHNIQUE – CONFORME A LA LOI DU 10 MAI 1968
LE PATIO DE MADO, AVENUE DE PROVENCE, LE LAVANDOU (83)**

La baie centrale est coulissante, un vantail vient se positionné devant l'autre.

La baie est équipée d'un volet roulant électrique.

2-1-1 Vitrierie

Ensemble des portes fenêtres, fenêtres, châssis équipés de double vitrage isolant.

2-1-2 Verre dépoli pour salles de bains et WC.

2-2 Menuiseries intérieures

Bâtis en sapin enserrant les cloisons de distribution, Portes alvéolaires lisses, couche d'impression unie mate.

2-2-1 Quincaillerie

La porte d'entrée est équipée d'une serrure de sûreté à trois points avec clé et garniture en fonte d'aluminium anodisé, comportant une béquille côté intérieur et extérieur. Menuiseries intérieures : fermeture par bec de cône comprenant une condamnation pour WC et salle de bains. Garniture et rive bloc en aluminium anodisé.

2-3 Cuisine

Arrivée d'eau et vidage à l'emplacement de la cuisine non fournie.

2-4 Salle de bains

Vasques et receveurs de douche en grès émaillé. Baignoire en acrylique.

2-5 WC

WC suspendu en grès émaillé avec bâti support.

2-6 Chauffage électrique

Installation d'un chauffage électrique conforme à la RT 2012 à savoir aérothermie par Pompe à Chaleur comprenant splits et accessoires conformément à l'étude *b.bio*.

Les pièces non chauffées par les splits seront chauffées par convecteur.

Il est précisé qu'un sèche-serviette électrique sera fourni et posé dans chaque SDB.

2-7 Conduit de feu

Sans objet.

2-8 Ventilation

Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable groupe d'extraction placé dans un volume situé entre le faux plafond et la maçonnerie obligeant éventuellement à d'éventuelles soffites lesquelles seront dimensionnées et positionnées à l'endroit défini par la maîtrise d'œuvre. Entrées d'air calculées par l'étude *b.bio*.

2-9 Eau

**DESCRIPTIF TECHNIQUE – CONFORME A LA LOI DU 10 MAI 1968
LE PATIO DE MADO, AVENUE DE PROVENCE, LE LAVANDOU (83)**

Mise en place d'un robinet d'arrêt général, puis départ des canalisations pour eau chaude – eau froide.

Tuyaux depuis le point de pénétration dans le bâtiment jusqu'au compteur.

Production d'eau chaude sanitaire par ballon.

2-10 Evacuation

Depuis les appareils jusqu'en sortie en canalisations en PVC dans le vide et rejet à l'égout.

2-11 Electricité

Raccordement au tableau des fusibles et/ou disjoncteurs, l'ensemble raccordé à la terre. La puissance de l'installation est calculée en fonction des normes et de la dimension du logement ; Appareillage, nombre de points lumineux et prises répondant aux exigences des normes en vigueur au moment de l'obtention du permis de construire.

Courant faible Telecom + TV selon normes en vigueur. Raccordement aux réseaux publics d'électricité et télécom.

Système d'estimation des consommations conformément à l'art.23 de la RT2012.

2-12 Revêtement Intérieur et extérieur

Carrelage intérieur sur chape, pose droite plinthes assorties 40cm X 40cm en grès céram.

Faïence dans les salles de bains.

2-13 Peinture Extérieure

Sur parties béton extérieure, enduit de façade et 2 couches de peinture en finition sur préparation.

2-14 Calepinage

Les modénatures et embellissement seront conformes aux dessins du permis de construire, toutefois certains éléments pour des raisons techniques il pourra être réalisé certains éléments de façons légèrement différentes notamment pour respecter des obligations techniques ou réglementaires.

2-15 Jardin

Plantation d'arbustes de hauteur comprise entre 120cm et 200cm conformément à la notice descriptive du permis de construire accordé.

3 - Annexes Privatives

Locaux « vélos » en fonds de parking

Béton de sol finition lissé, agglo de béton brut de ciment à l'intérieur du local, portes acier galvanisées.

DESCRIPTIF TECHNIQUE – CONFORME A LA LOI DU 10 MAI 1968
LE PATIO DE MADO, AVENUE DE PROVENCE, LE LAVANDOU (83)

4 - Parties communes intérieures à l'immeuble

Plafonds, Murs, Revêtement de sol, conformes aux sols de l'habitat des privatives

5 - Equipements généraux de l'immeuble

5-1 Portail cocher ouvrant à la française équipé de 1 télécommande par lot de parking.

5-2 Ascenseur conforme à la réglementation en vigueur

6 - Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements

6-1 Raccordements : Tous les raccordements, égout, eau, téléphone, électricité sont compris.

6-2 La voie sera recouverte d'un enrobé, des pavés ton gris bicolore

Des peintures de sols marqueront les emplacements de parkings.

6-3 La création de l'espace vert selon plan et notice descriptive du permis de construire. L'adaptation au sol et les contraintes techniques peuvent obliger à quelques modifications au dessin de l'architecte.

Fait, le _____.